

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01851
Numéro SIREN : 519 550 685
Nom ou dénomination : 5 FARG

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt 1723



FNP
Services aux Entrepreneurs

5 FARG

SARL au capital de 1 930 000 €

20 allée de l'Ecureuil
77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

SIRET : 519 550 685 00019

APE : 6430Z

COMPTES ANNUELS

AU 30 SEPTEMBRE 2017

PwC Services SARL, 47 rue de Liège, 75008 Paris

T: +33 (0) 1 42 94 64 30, F: +33 (0) 1 42 94 64 39, www.services-entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre d'Aquitaine. Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €.

Siège social : 179, Cours du Médoc 33 300 Bordeaux. RCS Bordeaux 814 416 582. TVA n° FR 81 814 416 582. Siret 814 416 582 00017. Code APE 6920Z.

Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lille, Limoges, Lesconil, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

ATTESTATION

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 5 FARG pour l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

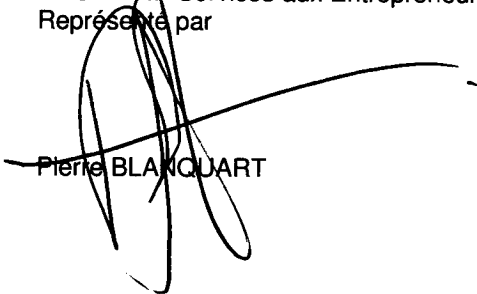
A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

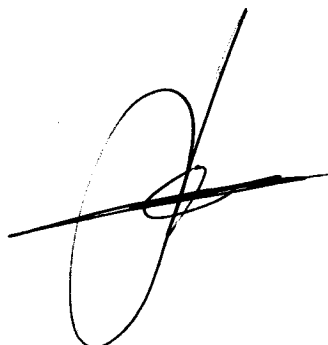
Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	2 278 577,61 Euros
chiffre d'affaires	603 400,00 Euros
résultat net comptable	42 331,77 Euros

Fait à Paris
Le 27/11/2017

PwC – FNP Services aux Entrepreneurs
Représenté par


Pierre BLANCHART



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	37 278,88	23 917,77	13 361,11	286,77	13 074
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 850 100,00		1 850 100,00	1 850 100,00	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 887 378,88	23 917,77	1 863 461,11	1 850 386,77	13 074
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	59 940,00		59 940,00		59 940
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				25 089,00	- 25 089
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	724,00		724,00	982,00	- 258
. Autres	614,92		614,92		615
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	101 633,83		101 633,83	101 359,13	275
Disponibilités	248 487,75		248 487,75	222 835,09	25 653
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	3 716,00		3 716,00	3 941,00	- 225
TOTAL (II)	415 116,50		415 116,50	354 206,22	60 910
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 302 495,38	23 917,77	2 278 577,61	2 204 592,99	73 985

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 930 000,00)	1 930 000,00	1 930 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	193 000,00	193 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	62 322,78	21 564,74	40 758
Résultat de l'exercice	42 331,77	40 758,04	1 574
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 227 654,55	2 185 322,78	42 332
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 735,45	4 970,21	19 765
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 123,00	1 364,00	759
. Organismes sociaux	8 380,41	7 286,00	1 094
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 419,00		5 419
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 399,00		6 399
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 866,20	5 650,00	- 1 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	50 923,06	19 270,21	31 653
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 278 577,61	2 204 592,99	73 985

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	603 400,00		603 400,00	550 050,00	53 350	9,70
Chiffres d'affaires Nets	603 400,00		603 400,00	550 050,00	53 350	9,70
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			13,60	2,10	12	547,62
Total des produits d'exploitation (I)			603 413,60	550 052,10	53 362	9,70
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			205 143,45	204 741,49	402	0,20
Impôts, taxes et versements assimilés			4 373,00	5 807,00	- 1 434	-24,69
Salaires et traitements			167 918,90	165 624,90	2 294	1,39
Charges sociales			169 237,36	169 261,12	- 24	-0,01
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 592,33	1 747,37	1 845	105,58
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			3,49	4,03	- 1	-13,40
Total des charges d'exploitation (II)			550 268,53	547 185,91	3 083	0,56
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			53 145,07	2 866,19	50 279	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations				38 850,00	- 38 850	-100
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			274,70	674,85	- 400	-59,29
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			274,70	39 524,85	- 39 250	-99,30
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			274,70	39 524,85	- 39 250	-99,30
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			53 419,77	42 391,04	11 029	26,02

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000,00		1 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 000,00		1 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		45,00	- 45	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		45,00	- 45	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 000,00	-45,00	1 045	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	12 088,00	1 588,00	10 500	661,21
Total des Produits (I+III+V+VII)	604 688,30	589 576,95	15 111	2,56
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	562 356,53	548 818,91	13 538	2,47
RESULTAT NET	42 331,77	40 758,04	1 574	3,86
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales 2017

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 2 278 577,61 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 42 331,77 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatiques	03 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au Nouveau Plan Comptable Général.

L'application, à compter du 1^{er} janvier 2016, du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, concernant notamment les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs corporels et incorporels, en particulier du fonds commercial, ainsi que sa définition, n'a pas eu d'incidence sur la présentation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	24 555		16 667
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 057		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	28 612		16 667
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 850 100		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 850 100		
TOTAL GENERAL	1 878 712		16 667

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport		8 000	33 222	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			4 057	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		8 000	37 279	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 850 100	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 850 100	
TOTAL GENERAL		8 000	1 887 379	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	24 268	3 592	8 000	19 861
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 057			4 057
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	28 325	3 592	8 000	23 918
TOTAL GENERAL	28 325	3 592	8 000	23 918

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	3 592				
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	3 592				
TOTAL GENERAL	3 592				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	59 940	59 940	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	724	724	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	615	615	
Charges constatées d'avance	3 716	3 716	
TOTAL GENERAL	64 995	64 995	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 735	24 735		
Personnel et comptes rattachés	2 123	2 123		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 380	8 380		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	5 419	5 419		
- T.V.A	6 399	6 399		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 866	3 866		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	50 923	50 923		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
TOTAL	

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	 4 205 8 941
TOTAL	13 146

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 716	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 716	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	19 300	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	19 300	100,00

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SARL PB2G	710 880	557 535	50,00	1 850 000	1 850 000			1 348 710	29 994	
407 768 001										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

5 FARG
Société à responsabilité limitée au capital de 1 930 000 euros
Siège social : 20 Allée de l'Ecureuil
77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY
519550685 RCS MELUN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 FEVRIER 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 42 332 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 332 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	62 323 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	104 655 euros
 A titre de dividendes aux associés	 80 000 euros
Soit 4,145 euros par part	
 Le solde	 24 655 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 24 655 euros.	

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

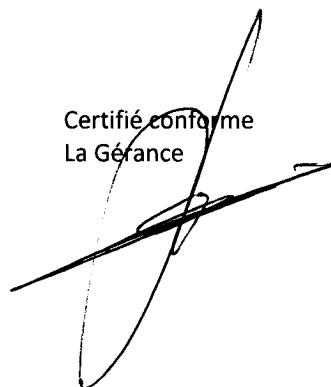
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2014 : 193 000 euros, soit 10 euros par titre
- Exercice clos le 30 septembre 2015 : 150 000 euros, soit 7,77 euros par titre
- Exercice clos le 30 septembre 2016 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 février 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



5 FARG
Société à responsabilité limitée au capital de 1 930 000 euros
Siège social : 20 Allée de l'Ecureuil
77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY
519550685 RCS MELUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un février, à dix heures,

Les associés de la société 5 FARG, société à responsabilité limitée au capital de 1 930 000 euros, divisé en 19300 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 6 février 2018 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Marie-Claude BUREAU, titulaire de 2483 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Pascal BUREAU, titulaire de 16817 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Guillaume BUREAU, gérant non associé.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 19 300 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal BUREAU, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 42 332 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 332 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	62 323 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	104 655 euros
A titre de dividendes aux associés	80 000 euros
Soit 4,145 euros par part	
Le solde	24 655 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 24 655 euros.	

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2014 : 193 000 euros, soit 10 euros par titre
- Exercice clos le 30 septembre 2015 : 150 000 euros, soit 7,77 euros par titre
- Exercice clos le 30 septembre 2016 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur Pascal BUREAU et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre l'EURL EDOUARD BIDAULT et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre l'EURL ETABLISSEMENTS BALEUX et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la SARL PB2G et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la SARL GBB et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la SAS CRUCHAUDET GRANDJEAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conditions d'exécution de la convention conclue avec la SARL POLE TERROIRS et la société au cours de l'exercice écoulé, telle qu'elle résulte du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée à :

- | | |
|--|--------------|
| - pour Monsieur Pascal BUREAU à un montant brut de | 80 000 euros |
| - pour Madame Marie-Claude BUREAU à un montant brut de | 60 000 euros |

Elle décide de maintenir ces mêmes rémunérations pour l'exercice 2017/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Guillaume BUREAU

Pascal BUREAU

Marie-Claude BUREAU